

Monsieur Olivier SCHRAMECK
Président du Conseil supérieur
de l'audiovisuel (CSA)

Paris, le 16 janvier 2018

Objet : Demande d'intervention immédiate du CSA pour corriger les déséquilibres constatés dans la campagne électorale pour l'élection législative partielle de la 1^{re} circonscription du Territoire de Belfort

Monsieur le Président,

Respectivement Président de Debout la France et Président de l'Union populaire républicaine, l'un et l'autre anciens candidats à l'élection présidentielle, nous sommes amenés à saisir conjointement le Conseil supérieur de l'audiovisuel afin de porter à votre connaissance les déséquilibres constatés dans le cadre du débat organisé par France 3 Bourgogne Franche-Comté en vue de l'élection législative partielle de la 1^{re} circonscription du Territoire de Belfort.

La candidate DLF Julie Kohlenberg et le candidat UPR Jonathan Vallart, ainsi que les candidats de Lutte ouvrière et Europe Ecologie les Verts, ont été exclus du débat d'une heure organisé par France 3 Bourgogne Franche-Comté le vendredi 12 janvier 2018.

En effet, sur dix candidats à ce scrutin, seuls six d'entre eux ont été invités sur le plateau de la chaîne régionale de service public. Les quatre autres candidats n'ont eu droit, quant à eux, qu'à des extraits de quelques secondes de leurs interviews séparées, diffusés durant l'émission.

Cette différence de traitement entre les candidats, à la fois en temps de parole (plusieurs minutes contre quelques secondes) et en qualité (débat sur le plateau contre enregistrement) est inacceptable. Une rédaction du service public prend parti *de facto* dans le débat politique, indiquant implicitement aux électeurs que certains candidats compteraient plus que les autres.

Déjà, durant la campagne présidentielle, la volonté de séparer les prétendus « grands » des « petits » candidats avait engendré un débat avec cinq candidats sur les onze qualifiés, constituant ainsi un véritable scandale démocratique, que l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe condamne d'ailleurs avec la plus grande virulence lorsqu'elle se produit sous d'autres cieux.

De plus, France 3 Bourgogne Franche-Comté affirme que le débat ne serait plus audible au delà de 6 participants. Cet argument, de la plus parfaite mauvaise foi, varie d'un scrutin à l'autre pour la même rédaction, les débats réunissant sur France 3 Franche-Comté, parfois 4, 5, 6 ou 7 candidats.

En outre, lors de la campagne présidentielle, le débat du 4 avril organisé par CNEWS-BFMTV entre les 11 candidats, a drainé plus de 6,3 millions de téléspectateurs dans des conditions tout à fait satisfaisantes, ce qui ruine l'argument avancé par France 3 Franche-Comté.

France 3 aurait d'ailleurs parfaitement pu remplir son rôle de service public régional en organisant deux débats de 30 minutes avec cinq candidats, dont la composition de chaque plateau eût été tirée au sort. Cette méthode, qui n'aurait pu donner lieu à aucune contestation possible, aurait permis de respecter l'égalité de traitement entre chacune des candidatures.

Par ailleurs, par la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986, le législateur a confié au CSA la mission de déterminer dans quelle mesure la liberté de communication des médias audiovisuels doit être limitée pour faire respecter le « caractère pluraliste de l'expression des courants de pensée et d'opinion ».

Dans sa délibération n° 2011-1 du 4 janvier 2011, le CSA indique que "*lorsqu'il est traité d'une circonscription électorale déterminée, les éditeurs veillent à ce que les candidats ou listes de candidats, les personnalités ou les partis et groupements politiques qui les soutiennent bénéficient d'une présentation et d'un accès équitables à l'antenne.*"

Il apparaît que les candidats de nos formations politiques, n'ayant pas été invités physiquement sur le plateau -ce qui constitue une inégalité de traitement flagrante-, n'ont vu leurs interviews diffusées que quelques dizaines de secondes tout au plus.

La présentation et l'accès « équitables » à l'antenne, notion déjà contestable, n'a, à notre sens, pas été assurée par France 3.

En outre, l'appréciation de la notion d'équité se fonde sur trois séries d'éléments :

- la représentativité des candidats qui prend en compte, en particulier, les résultats du candidat ou de la formation politique aux plus récentes élections ;
- la capacité à manifester concrètement son implication dans la campagne : organisation de réunions publiques, participation à des débats, désignation d'un mandataire financier, et plus généralement toute initiative permettant de porter à la connaissance du public les éléments du programme du candidat.
- les indications données par les sondages.

Sur la représentativité :

Les candidats de l'Union populaire républicaine et de Debout la France, deux partis ayant pourtant soutenu les candidatures de MM. François Asselineau et Nicolas Dupont-Aignan à l'élection présidentielle , et ayant rassemblé respectivement 0,92 % et 4,70 % des suffrages, ont été écartés du débat.

En revanche, il a semblé nécessaire à France 3 d'inviter Mme Sophie Montel, candidate *Les Patriotes*, parti tout récemment créé, qui n'a pas été représenté lors de l'élection présidentielle, et qui ne s'est présenté à aucune élection jusqu'alors.

Il importe aussi de rappeler, à toutes fins utiles, que celle-ci ne détient aucun mandat électif sous l'étiquette *Les Patriotes* et qu'elle répudie celle du Front National qui lui a permis de se faire élire ! Cet argument vaut pour la totalité des élus *Les Patriotes*, tous élus sous l'étiquette Front National.

Pour toutes ces raisons, les choix effectués par le service public régional pour procéder à la sélection des invités sont injustifiables.

Sur la capacité à manifester concrètement son implication dans la campagne :

Les candidats de nos deux formations politiques respectives organisent chacun leurs réunions publiques, en défendent les idées et le programme sur les marchés, et participent aussi souvent que possible aux débats auxquels ils sont invités. Ils tiennent bien entendu à la disposition du législateur et des médias l'ensemble des éléments qui pourront être utiles à la bonne appréciation de leur capacité de mobilisation électorale.

Sur les sondages :

S'il n'existe aucune enquête d'opinion sur les intentions de vote à l'élection législative partielle de la 1^{re} circonscription du Territoire de Belfort, la dernière enquête nationale donnant les rapports de force

politique en France pour les élections européennes de mai 2019 parue le 18 décembre 2017 donne des éléments qui contredisent le choix éditorial de France 3 Franche Comté.

Debout la France recueillerait 6% des votes, soit trois fois l'intention de vote en faveur des Patriotes. L'Union populaire républicaine quant à elle recueillerait 1,5% des voix, soit un étiage comparable aux Patriotes. Il faut noter que nos deux formations politiques sont en progression notable depuis les dernières consultations présidentielle et législatives.

Aussi, une analyse objective des critères énumérés par la loi et le CSA pour encadrer les choix des rédactions pendant les périodes électorales met en évidence les graves manquements de la rédaction de France 3 Franche-Comté.

* * *

Dès lors, ces différences de traitement manifestes entre les candidats de nos deux formations politiques - entre autres-, et certaines candidatures privilégiées, doivent conduire le Conseil à corriger au plus vite - et avant la tenue du premier tour de scrutin - les déséquilibres constatés.

Il est évident que la rédaction de France 3 Franche Comté n'a non seulement pas respecté l'égalité républicaine qu'il conviendrait que le service public honore, mais n'a même pas suivi la loi ni les indications du CSA.

Ces manquements aux principes démocratiques et à la loi sont constants et portent un préjudice systématique à nos formations politiques et à la sincérité des scrutins. Aussi, nous invitons le CSA à conduire une réflexion sur un changement profond de la législation en vigueur, afin que les candidatures à l'ensemble des scrutins électoraux soient traitées avec respect et justice.

Il en va du bon fonctionnement de notre vie démocratique.

Comptant sur une action rapide de votre part, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de notre haute considération.

A Vous,
N. DUFONT-AIGNAN
Président de Debout la France

**DEBOUT
LA FRANCE!**

François Asselineau

François ASSELINEAU
Président de l'Union populaire républicaine



L'union du peuple
pour rétablir la démocratie